



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 17 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 10/03/2025.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Jean-François DABILLY), Patrick LEDOUX (Pouvoir à André GUIGNARD), Nicolas MOINE (Pouvoir à Dominique CHAINE).

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN.

2025-16 MODIFICATION DES TARIFS DU CIMETIERE.

Le règlement des cimetières ayant été approuvé par la délibération 2025-15, il est nécessaire d'abroger la délibération n°2021-30 du 29 mars 2021 pour répondre aux recommandations émises par l'ARS et la Préfecture.

VU l'article L. 2223-15 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

CONSIDERANT que les tarifs des cimetières communaux doivent être revus pour permettre de répondre aux recommandations fixées par l'ARS et la Préfecture,

Les tarifs suivants sont proposés au conseil municipal :

AR Prefecture

086-218602720-20250317-2025_16-DE
Reçu le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025

Tarifs cimetière	Terre		Columbarium	Caverne
Délibération n° 2021-30	30 ans : 200€ 50 ans : 400€		Pour 2 places 10 ans : 200€ 30 ans : 400€	Pour 2 places 30 ans : 200€ 50 ans : 400€
Nouvelle proposition	2m ²	4m ²	15 ans : 225€ 30 ans : 400€	15 ans : 225€ 30 ans : 400€
	15 ans : 125€ 30 ans : 200€	15 ans : 225€ 30 ans : 400€		

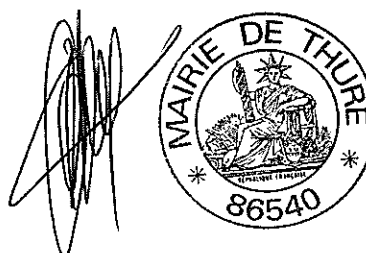
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** les tarifs ci-dessus à partir du 01/04/2025.

Votants	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **18 MARS 2025**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20250317-2025_16-DE
Reçu le 19/03/2025
Publié le 19/03/2025